



Demande de certificat de capacité civile

Informations pratiques

Cette notice explicative vous renseigne sur les conditions à remplir et les éléments à fournir pour obtenir un certificat de capacité civile.

Le certificat de capacité civile atteste qu'une personne âgée de plus de 18 ans et domiciliée sur le canton de Genève n'est pas au bénéfice d'une curatelle la privant de sa capacité civile et peut donc s'engager sur le plan juridique.

1. Conditions pour obtenir le certificat demandé

- Être domicilié·e dans le canton de Genève
- Être âgé·e de plus de 18 ans
- Ne pas être sous curatelle qui limite les droits civils

2. Documents à fournir

- **Original** du formulaire (page 2) daté et signé
- **Copie** d'une pièce d'identité en cours de validité du demandeur ou de la demandeuse (passeport, carte d'identité, permis d'établissement/de séjour)
- **Copie** du justificatif de paiement de CHF 50.-


Si la situation l'exige, le Tribunal peut réclamer tout justificatif supplémentaire.

3. Emoluments

- Le prix de cette démarche est de CHF 50.-
- Le paiement doit être effectué avant le dépôt de la demande en utilisant les coordonnées bancaires suivantes:

Compte CCP	12-1-2
IBAN	CH83 0078 8000 A325 7183 1
Versement pour	Banque cantonale de Genève, 122 Genève 2 Etat de Genève, Pouvoir judiciaire
Motif du versement ou référence	Certificat de capacité civile Nom du demandeur ou de la demandeuse

4. Dépôt de la demande

- Le formulaire et les autres documents à fournir doivent être transmis au tribunal en 1 exemplaire :
 - **Par courrier**, pli simple ou pli recommandé
Tribunal de protection de l'adulte de l'enfant
Rue des Glacis-de-Rive 6
Case postale 3950, 1211 Genève 3
 - Ou **Au guichet**: Rue des Glacis-de-Rive 6, 1207 Genève, entre 10h et 13h
 - Ou **En ligne**: La démarche peut être effectuée entièrement en ligne (zéro papier):
 <https://www.ge.ch/demander-certificat-capacite-civile>

5. Informations

- Le délai estimé de traitement de la demande par le tribunal est d'environ 5 jours ouvrables. Le certificat vous sera expédié en 2 exemplaires par courrier postal (pli A).

6. En cas de question

- Pour toute question en lien avec ce formulaire, vous pouvez vous adresser au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant au guichet, par téléphone ou par courriel.
- Le tribunal n'est pas en droit de donner des conseils juridiques. Pour toute question d'ordre juridique, contactez une permanence juridique, un·e avocat·e ou un·e notaire.



Demande de certificat de capacité civile Formulaire

Le certificat de capacité civile atteste de la possibilité pour une personne physique âgée de plus de 18 ans de pouvoir ou non s'engager sur le plan juridique (capacité civile active).
Il est délivré aux personnes domiciliées sur le canton de Genève uniquement.



Vous pouvez aussi effectuer cette démarche **entièrement en ligne** (zéro papier) : <https://www.ge.ch/demander-certificat-capacite-civile>



Données personnelles

Nom(s)

Prénom(s)

Nationalité(s)

Date de naissance

Commune d'origine

Adresse:

N° de téléphone Courriel

Annexes justificatives obligatoires (voir informations pratiques, page 1):

- Copie d'une pièce d'identité
- Copie du justificatif de paiement de CHF 50.-

Je, soussigné/e, sollicite la délivrance d'un certificat de capacité civile, qui sera adressé à mon domicile, après les vérifications d'usage et sur la base des justificatifs présentés.

Fait à Genève, le (date) Signature